



**délibération :
D_2023_4_14**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 38

Votants : 45

**Objet : Contrat
Intercommunal de
Développement-
Autorisation de
signature et demandes
de subventions**

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 06 juillet à 18 h 00, le Conseil
Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire
Commune de Fontaine-Fourches, salle polyvalente - rue des Haies à
FONTAINE FOURCHES, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger,
Le President.

Date de convocation du : 28 Juin 2023

Titulaires : Madame CHARLES Sabine, Madame DELATTRE Nadine, Madame
GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE
Christine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNIY Anastasia,
Madame RIOTTE Corinne, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE
Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Monsieur
BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAMUSET Pascal,
Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur
CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAUVIN Marc,
Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur
FENOT Jean-Paul, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis,
Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON
Fabrice, Monsieur GODRON Charles, Monsieur GYARMATHY Stéphane,
Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur MASSET
Julien, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE
Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur THIENARD Gérard

Pouvoirs :

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien
Monsieur BEAULIEU Raphaël a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles
Monsieur BORZUCKI Jean-Claude a donné pouvoir à Madame SOSINSKI
Sandrine
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-
Claude
Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-
Pierre

Absent(s) : Madame BANOS Stéphanie, Madame LEFEBVRE Julie, Madame
LETERRIER Carine, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur DEMAEGDT Bruno,
Monsieur FORGET Michel, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur MONDO
Thierry, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge,
Monsieur VERBRUGGE Christophe

Excusé(s) : Madame BENOIT Florence, Madame FLON Martine, Madame
GRANÉRO Agnès, Madame RICHARD Gisèle, Madame VILLIERS Nadine,
Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur
CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur LESAGE Cédric,
Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur SOUCHAL Georges

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°39 en date du 4 août 2021 portant modification de communes Bassée Montois ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° D 2021-2-3 du 2 mars 2021 portant candidature de la Communauté de communes Bassée Montois auprès du Département de Seine-et-Marne pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID) ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 juin 2023 ;

Considérant que le Contrat Intercommunal de Développement a pour objet d'accompagner financièrement les projets portés par les communes et intercommunalités pour développer l'attractivité du territoire ;

Considérant que ce Contrat d'un montant de 1 118 016 € participera à la réalisation d'un programme d'actions pilotées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Bassée Montois détaillées ci-dessous :

Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel	Coût estimatif opération € HT	Subvention CID sollicitée	%	Autres financements
Construction de maisons individuelles pour personnes âgées - phase 1 (hors acquisition)	2023-2024	2 176 874 €	870 749,60€	40	6 804 € ADEME 100 000 € CNAV
Rénovation d'un terrain multisport en enrobé à Bray-sur-Seine	2023	32 500 €	6 500 €	20	
Rénovation d'un terrain multisport en stabilisé à Donnemarie-Dontilly	2023	53 500 €	21 400 €	40	
Aménagement d'un local à destination sociale et d'un parking	2023-2024	1 204 966 €	219 366,40€	18,20	
TOTAL		3 467 840 €	1 118 016 €		106 804€

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De programmer les actions décrites plus haut dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit Contrat Intercommunal de Développement avec le Département de Seine-et-Marne sur cette base ainsi que les avenants ultérieurs éventuels ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'aide du Département de Seine-et-Marne pour permettre la réalisation du programme décrit dans ce contrat et effectuer toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE

Emis le 06/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 12/07/2023


Le secrétaire de séance

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la

Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 12/07/2023

ID : 077-200040251-20230706-D_2023_4_14-DE